



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

GARLON PRO

(Contient de l'ester de 2-butoxyéthyle de triclopyr)

- R36/37/38** Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R43** Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.
- R65** Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.
- R67** Toxicité pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53** Toxicité pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement.

- S24** Éviter le contact avec la peau.
- S26** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S35** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

- S37** Porter des gants appropriés.
- S57** Utiliser un moyen de confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu environnant.

- S62** En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- SPe3** - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres minimum par rapport aux points d'eau (voir tableau des usages).
- SP1** - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Dow AgroSciences Distribution S.A.S.
 Marco Polo – bâtiment B – ZAC du Font de l'Orme 1
 BP 1220 – 790 Avenue du Docteur Donat
 06254 MOUGINS Cedex – Tél. : 0800 47 08 10

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet : www.dowagro.fr

En cas d'urgence appelez le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau 'Phyt' attitude', **NUMERO VERTE** 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Dow AgroSciences GARLON[®] PRO

DÉBROUSSAILLANT SPÉCIFIQUE



AMM n° 8100006, délivrée le 1er décembre 1981 – Dow AgroSciences S.A.S. **

** Marco Polo – bâtiment B
 ZAC du Font de l'Orme 1
 BP 1220 – 790 Avenue du Docteur Donat
 06254 MOUGINS Cedex
 Tél. : 0800 47 08 10

* Marque Dow AgroSciences

Composition - Concentré émulsionnable
 Triclopyr (ester de 2-butoxyéthyle) ⁽¹⁾ : 240 g éq. acide/L (21,61 % éq. acide)
 Clopyralid ⁽¹⁾ : 60 g/L (5,41 %)

⁽¹⁾ Substances actives brevetées et fabriquées par Dow AgroSciences.

USAGES ET DOSES AUTORISÉS :

Culture	Organisme nuisible	Dose	Spécifications	Délai avant récolte en jours (DAR)	Largeur de Zone non traitée (ZNT)
Prairie permanente ⁽²⁾	Dévitilisation des broussailles sur pied	2 L/ha ou 1 litre pour 100 L de bouillie	1 traitement/an de mars à juillet	14 (délai de fauche ou de remise en pâture du bétail)	Eau : 5 m ⁽⁴⁾
Traitements généraux ⁽³⁾	Dévitilisation des broussailles sur pied	2 L/ha ou 1 litre pour 100 L de bouillie	1 traitement/an de mars à juillet	Sans objet	Eau : 5 m ⁽⁴⁾

⁽²⁾ Uniquement en application localisée sur au maximum 20% de la surface de la prairie.

⁽³⁾ Uniquement en application localisée.

⁽⁴⁾ Se conformer à la réglementation en vigueur.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Température minimale de stockage : -5°C.

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conservé uniquement dans le récipient d'origine

Porter un vêtement de protection approprié (catégorie III type 6), des gants en nitrile et un appareil de protection des yeux et du visage pendant toutes les phases d'utilisation du produit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Lors de l'application, prendre toutes les mesures nécessaires (buses antidérives, bandes enherbées, ...) pour éviter tout transfert de produit en dehors de la zone traitée, notamment sur les étangs, cours d'eau et fossés.

Aussitôt après la fin des traitements nettoyer et rincer soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire.

Pour les effluents (fond de cuve, eaux de rinçage), respecter la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Emballages vides : rendre inutilisable, puis éliminer via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

1 Litre e



3 362130 125303 >

Emb. 67106



18-APR-13

PRÉSENTATION DU PRODUIT

Mode d'emploi :

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire au traitement.
- Verser GARLON PRO à la dose recommandée pour l'usage envisagé dans le pulvérisateur partiellement rempli d'eau, puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application.
- Homogénéiser la bouillie par agitation.
- Éviter tout contact avec l'eau, par dérive d'embruns ou ruissellement.
- Pour les espèces ligneuses et semi-ligneuses, pulvériser jusqu'à humectation de l'ensemble de la végétation. Stopper la pulvérisation avant le point de ruissellement, c'est-à-dire avant que les grosses gouttes ne se forment sur les végétaux entraînant le produit au sol.
- Réserver de préférence un appareil uniquement pour les traitements de débroussaillage.
- Aussitôt après la fin des traitements nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire.

Conditions d'application :

- Traiter uniquement en localisé.
- Traiter en période de végétation active de mars à juillet.
- Appliquer par temps poussant, éviter les traitements en période de sécheresse.
- Ne pas appliquer GARLON PRO sur les parties vertes des végétaux non cibles.

Mode d'action :

Absorbé rapidement par les parties aériennes, GARLON PRO migre dans la plante jusqu'aux racines, entraînant la déformation des feuilles et des pousses, suivie d'un dessèchement progressif de la plante jusqu'à sa mort.

Principales utilisations :

- Débroussaillage des chemins, talus, abord de bâtiments agricoles.
- Traitement en bordure des fossés en absence d'eau.
- Dans tous les cas, se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- Destruction des ronces, orties, en bordure et dans les prairies.

EFFICACITÉ :

- Dévitalisation des broussailles sur pied.
Pour la dose de 2 L/ha ou 1 litre pour 100 litres de bouillie, les classes de sensibilité des espèces à GARLON PRO sont les suivantes :
 - **Espèces très sensibles (> 95 % d'efficacité) :** bouleau blanc, chardon des champs, cornouiller sanguin, églantier, genêt, merisier, orties, peuplier, robinier faux acacia, ronces, trèfle, saule Marsault, séneçon du cap, sureaux noir et blanc.
 - **Espèces sensibles (de 85 à 94 % d'efficacité) :** ajoncs, amброisie, châtaignier, chêne, épilobe, liserons, orme, panicaut, prunellier, rumex, sorbier.
 - **Espèces moyennement sensibles (de 70 à 84 % d'efficacité) :** alisier, berce spondyle, charme, cerisier, chèvrefeuille, frêne, noisetier, renoncles.
 - **Espèces peu sensibles (de 50 à 69% d'efficacité) :** aubépine, clématite, vigne blanche.
 - **Espèces très peu sensibles (< 50 % d'efficacité) :** lierre, prêle, fougère, jonc.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

DOSES D'EMPLOI (pour 100 et 10 litres de bouillie) :

	Débroussaillage		Entretien des prairies
Dose pour	Chardons, Rumex & lignieux et semi-lignieux	Ronces, orties	Débroussaillage : ronces, orties, chardons, rumex, panicaut séneçon du cap, amброisie ...
100 L d'eau	1 L	0,75 L	1 L
10 L d'eau	100 mL	75 mL	100 mL

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

- Ne pas traiter dans les vignes et vergers.
Ne pas traiter si le couvert à débroussailler est composé de *Bromus catharticus*.
- **Attention danger pour les cultures voisines.**
Ne pas pulvériser près des cultures sensibles aux auxines de synthèse : vignes, arbres fruitiers, tournesol, colza, soja, légumineuses, cultures légumières et ornementales, tabac, betteraves, pommes de terre.

- Traiter seulement par temps calme, sans vent, et à une température ne dépassant pas 20°C sous abri.
- Ne pas utiliser sur des broussailles portant des fruits comestibles à maturité (mûres, framboises ...).
- Afin de permettre une bonne migration du triclopyr dans la plante, et d'assurer une destruction complète des plantes toxiques que le traitement pourrait rendre appétantes pour le bétail, ne pas faucher la végétation traitée et ne pas remettre le bétail au pâturage dans les 14 jours qui suivent l'application.
- En cas de retournement de la prairie après traitement respecter les délais suivant avant toute nouvelle implantation :
 - o 1 mois après l'application avant le semis de graminées (céréales prairies),
 - o 6 mois avec un labour profond pour les cultures dicotylédones,
 - o 6 mois pour la plantation d'arbres,
 - o 8 mois pour la plantation de vigne.
- Respecter, pour les cultures sur lesquelles le clopyralid n'est pas autorisé, un délai de 125 jours entre l'application de GARLON PRO et le semis ou la plantation suivante.

IMPORTANT :

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.